



Assises ESR et Recherche

« Une grande ambition de la recherche n'est pas compatible avec la précarité » (Pierre Tambourin)

Dépêche AEF 175259 du 27-11-2012

« La loi Sauvadet part de principes a priori vertueux, mais son application met fin brutalement à des CDD occupés par des jeunes chercheurs qui se retrouvent sans situation de rechange. » C'est ainsi que Cédric Villani, médaille Fields 2010 et membre du comité de pilotage des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, introduit le thème de la « précarité » lors de l'atelier « Donner une nouvelle ambition à la recherche » qui se tient lundi 26 novembre 2012 au Collège de France, à Paris, dans le cadre des assises nationales. « Le problème se pose d'ailleurs, semble-t-il, de façon assez différente selon les disciplines, les plus touchées étant la biologie et les sciences humaines et sociales », poursuit-il. En restituant les conclusions de l'atelier, mardi 27 novembre, Pierre Tambourin, directeur général de Génopole et membre du comité de pilotage, avoue avoir « découvert l'ampleur du problème : le nombre d'emplois précaires a explosé. » Il retient notamment des débats qu' « une grande ambition de la recherche n'est pas compatible avec la précarité de la jeunesse », et qu' « un recrutement massif des précaires sans création de postes serait une catastrophe ».

En introduisant la thématique durant l'atelier, Cédric Villani indique que d'après les contributions reçues par le comité de pilotage, « les avis sont partagés quant au rôle supposé délétère de l'ANR (Agence nationale de la recherche) sur la montée de la précarité, entre ceux qui la jugent responsable d'entraîner de telles dérives, et ceux qui estiment qu'elle ne fait qu'apporter des moyens à une demande de toute façon existante de recourir à des CDD pour la recherche ». Le mathématicien rappelle le chiffrage effectué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, évaluant à « 8 400 le nombre des précaires dans l'enseignement supérieur et à 1 400 dans les organismes de recherche ». Il signale aussi la mesure prise par le ministère pour faire instaurer un quota maximal de 30 % de contractuels dans les projets financés par l'ANR ». Pour sa part, le comité de pilotage émet plusieurs propositions concernant l'emploi scientifique et la titularisation des « précaires ».

Voici les points abordés dans l'atelier sur le thème de la précarité :

Précisions sur les chiffres. Premier à intervenir sur cette question, Romain Gallet, post-doctorant membre du collectif des précaires de Montpellier, signale que « des manifestations de précaires se tiennent aujourd'hui » à Marseille, Nice, Montpellier, Toulouse, Bordeaux et Paris (cette dernière ayant réuni 400 personnes selon le SNTRS-CGT), pour alerter l'opinion sur la situation des « 50 000 contractuels de l'enseignement supérieur et de la recherche », sachant que « la loi Sauvadet n'a permis à ce jour de CDIser que 60 agents en recherche ». Selon lui, « le nombre de CDD au CNRS a augmenté de 26,6 % depuis la création de l'ANR » : « C'est un immense gâchis, humain mais aussi pour les laboratoires, car trop de CDD nuit à la qualité de la recherche. »

Interrogé par Cédric Villani qui demande des éclaircissements sur « la différence entre les 10 000 contractuels recensés par le ministère et les 50 000 évoqués par les 'précaires' », Romain Gallet précise que « le recensement effectué par le ministère ne concerne que les contractuels éligibles aux critères de titularisation ou de CDIation retenus par la loi ». Le Snesup, qui réclame « la suppression » de l'ANR, fait aussi état du chiffre de « 15 000 CDD par an créés par l'ANR ».

Limiter le recours aux CDD au-delà des seuls financements ANR. À ce sujet, Dorothée Hallier, ingénieure de recherche à l'université d'Artois, précise qu' « il n'y a pas que l'ANR » : « Dans mon labo, nous avons très peu d'ANR, mais beaucoup de financements régionaux et européens, qui entraînent aussi le recours à des CDD. » Elle demande par conséquent que la limitation des CDD préconisée par le comité de pilotage dans les projets ANR soit étendue aux autres financements sur projets. « Vous avez tout à fait raison sur ce point », acquiesce Cédric Villani.

Demande d'un plan de titularisation « important ». Pour Rémy Mosseri, directeur de recherche au CNRS et membre du comité de pilotage, « une ambition pour la recherche n'est pas compatible avec le maintien des gens dans la précarité ». « Ce qui nous choque le plus, intervient Daniel Steinmetz, secrétaire général du SNTRS-CGT, c'est que nous constatons que des personnels qui occupent des fonctions techniques dans les laboratoires sont exclus par la loi. Nous demandons donc un plan de titularisation suffisamment important pour qu'il puisse bénéficier à tous les contractuels qui sont sur des fonctions pérennes, et notamment ceux qui sont employés pour faire tourner les plates-formes. » Plusieurs participants, dont Eva Pebay-Peyroula, présidente de l'ANR et « grand témoin » de l'atelier, expriment néanmoins la « crainte qu'un plan de titularisation important ne fige la situation pour les années à venir », ce que Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS-FSU résume en parlant de « génération sacrifiée ».

Baisser la précarité en l'état actuel risque de faire baisser l'emploi scientifique. En outre, « la précarité recoupe le débat sur l'emploi scientifique qui dégringole », renchérit-il. « Nous avons déjà perdu des emplois de statutaires, et si le niveau global de l'emploi a pu être maintenu en ETPT (équivalent temps plein travaillé), c'est grâce aux précaires financés par la recherche sur projets, et donc essentiellement par l'ANR. Mais comme nous allons baisser la précarité, c'est le niveau global de l'emploi scientifique qui va aussi diminuer. »

La titularisation doit être accompagnée de moyens. « Ce qui se passe, c'est que la titularisation des précaires doit se faire sans injection de nouveaux postes dans le système », ajoute Jean-Philippe Cassar, du Sgen-CFDT. « Par conséquent, cela oblige les organismes et les établissements à faire des arbitrages entre résorption de la précarité et promotions. Des moyens supplémentaires doivent être mis en place pour titulariser les précaires. » Il souligne par ailleurs que « la précarité ne concerne pas seulement les chercheurs, mais également les Biatss (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé) ».

Le cas des doctorants non financés ou mal financés. Les représentants des jeunes chercheurs présents dans la salle estiment – contre l'avis de Cédric Villani qui pense que « c'est un autre débat » – qu'« il faudrait ajouter à la liste des précaires tous les doctorants non financés ». « Il est bien dommage de laisser les doctorants de côté », insiste Amandine Clauzon, présidente de l'association A'doc des jeunes chercheurs de Franche-Comté. « Non seulement il y a tous ceux qui ne sont pas financés, mais aussi ceux qui le sont à coups de petits CDD de deux-trois mois renouvelés en permanence, comme cela se pratique en biologie », fait-elle valoir, en plaidant pour « généraliser le contrat doctorat et donner plus de poids aux écoles doctorales ».

L'ANR et le crédit impôt recherche pourraient fournir les moyens. Une représentante des « précaires d'Aquitaine » précise que « les précaires demandent que l'État s'engage à arrêter le dégraissage massif en cours dans les labos, dû au fait que les établissements ne renouvellent pas les CDD pour éviter que ceux-ci ne deviennent éligibles » aux critères définis par la loi Sauvadet. « Et la loi devrait être budgétisée », ajoute-t-elle. Selon elle, « une solution pérenne serait trouvée avec un plan de recrutement de 5 000 postes sur cinq ans, ce qui représente une dépense d'environ 250 millions d'euros par an, soit 1,25 milliard sur cinq ans. Un tel plan pourrait être financé grâce à une réorientation des crédits de l'ANR et du crédit impôt recherche. »

L'ANR ne veut pas être le bouc émissaire. « Arrêtez de dire que c'est la faute de l'ANR », réagit Eva Pebay-Peyroula. « Aucun appel à projets n'oblige à prendre des CDD, et nous avons tous une part de responsabilité dans le recours aux contractuels. Il est scandaleux que des doctorants soient financés à travers des petits contrats, et c'est bien la responsabilité de leurs encadrants. » « En sciences humaines et sociales, tant que nous n'aurons pas suffisamment de financements pour nos doctorants, nous continuerons à recourir aux ANR pour les financer », rétorque une participante.

Les post-docs. Eva Pebay-Peyroula distingue le cas des post-docs, qui « sont des CDD importants dans la carrière des chercheurs, à conditions que le laboratoire et l'équipe de recherche s'engagent à accompagner leur formation et leur insertion ». Romain Gallet, post-doctorant lui-même, témoigne qu'il n'est « pas contre d'être sur un CDD pour le post-doc ». Il ajoute toutefois : « L'équation difficile à résoudre, c'est que j'ai soutenu ma thèse à 26 ans et le CNRS recrute en moyenne à 34 ans. Combien de post-docs faut-il enchaîner, alors que j'ai aussi une vie à construire ? »

Recruter au plus près de la thèse. Philippe Büttgen, président de la Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique, évoque à ce propos « le principe du recrutement au plus près de la thèse, qui est une véritable exigence sur laquelle le Comité national et la direction du CNRS se sont mis d'accord dans la contribution commune qu'ils ont remise aux assises ». Juliette Guérin, vice-présidente de l'Addoc (Association des doctorants et jeunes docteurs de l'université Paris-Sud), considère d'ailleurs qu'« il n'y a pas besoin d'une charte des post-docs », telle que la propose le comité de pilotage. « Il existe déjà la charte européenne des chercheurs et le code de

bonne conduite pour leur recrutement, dont la mise en oeuvre permet aux établissements de se voir décerner le label européen HR Research excellence. À ce jour, en France, seul l'Inra l'a obtenu »

La direction et le comité national du CNRS s'accordent sur une contribution commune insistant sur la « liberté » de la recherche

Dépêche AEF 174936 du 22-11-2012

« Il faut que la volonté de pilotage jusque dans le détail soit remplacée par la confiance dans la collaboration des acteurs majeurs de la recherche publique que sont les universités et les organismes, et au premier chef, le CNRS. » Telle est la conclusion de la contribution commune que la direction du CNRS et le C3N (coordination des responsables des instances du Comité national de la recherche scientifique) remettent aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Datée du 17 novembre 2012 et rendue publique mardi 20 novembre 2012, cette contribution de sept pages est intégralement centrée sur la deuxième thématique des assises, à savoir « une nouvelle ambition pour la recherche ». Cette contribution commune complète les deux contributions séparées que la direction du CNRS et le C3N ont déjà remises aux assises, après leur audition par le comité de pilotage fin août.

Cette contribution commune a été préparée, côté direction, par Joël Bertrand, directeur général délégué à la science, Jacques Martino, directeur de l'IN2P3 (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules), Guy Métivier, directeur de l'Insmi (Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions), et Jean-Pierre Alix, chargé de mission auprès de Joël Bertrand. Côté C3N sont intervenus Bruno Chaudret, président du conseil scientifique et par ailleurs membre du comité de pilotage des assises, Alain Trautmann, membre du bureau du conseil scientifique, Philippe Büttgen, président de la CPCN (Conférence des présidents du Comité national) et Sophie Duchesne, présidente du conseil scientifique de l'INSHS (Institut des sciences humaines et sociales) et porte-parole du C3N. Le texte a également été débattu le 12 novembre lors d'une séance du conseil scientifique.

Le CNRS organise par ailleurs, le 22 novembre, une « journée spéciale » sur les assises, à travers un programme de sa « wikiradio » en ligne avec des interviews, des témoignages et des tables rondes « pour évoquer les différentes contributions du CNRS aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

Les points abordés par la contribution commune à la direction du CNRS et au C3N sont les suivants :

Recherche et liberté : « une association essentielle ». « On oppose facilement recherche fondamentale et recherche appliquée (...). L'ambition pour la recherche suppose au contraire de dépasser cette opposition pour mettre en avant, aux côtés de la recherche dite finalisée, la recherche (...) libre : c'est-à-dire la recherche dont le projet est défini de façon autonome par ceux qui la conduisent », proclame la contribution. Pour le CNRS, « la recherche libre suppose que le temps soit donné à ses auteurs pour la mener à bien, sans limitation a priori du temps dont ils auront besoin pour atteindre leurs objectifs ». Il considère également qu'« elle fait l'objet d'évaluations régulières a posteriori (...), selon une périodicité raisonnable ». Par ailleurs, « la recherche libre, même lorsqu'elle est motivée par des applications ou la solution de problèmes concrets, a une temporalité qu'on ne saurait cadrer a priori ». Et « sa rentabilité étant par nature imprévisible, elle ne peut donc que rarement être financée par les circuits économiques privés ».

Redonner à la recherche l'autonomie et le soutien public dont elle a besoin. « La multiplication des contrôles et des instances de pilotage ainsi que l'orientation de l'investissement public vers la recherche systématiquement contractualisée ont pris des proportions telles qu'elles ont mis nos communautés scientifiques en difficulté », soutient la contribution. « Affirmer une ambition forte pour la recherche (...), c'est redonner à la recherche l'autonomie et le soutien public dont elle a besoin. »

Simplifier le système en supprimant des structures. La direction du CNRS et le C3N conviennent qu'il est « on ne peut plus légitime que la représentation nationale décide des grandes orientations qui doivent être suivies dans l'allocation des moyens apportés à la recherche ». « Ce qui l'est moins, c'est qu'à tous les niveaux de l'ESR (enseignement supérieur et recherche), jusqu'au coeur

des organismes et des universités, tous les acteurs de la politique scientifique s'efforcent de piloter les personnels de la recherche dont l'activité est sans cesse plus étroitement encadrée. » Jugeant que « les incohérences et les gaspillages qui en découlent sont nombreux », le CNRS pense qu' « il est devenu indispensable de supprimer quantité de structures apparues récemment, suppression sans laquelle aucune simplification réelle [du] système ne sera effective ».

Financement : « pour un juste équilibre ». La contribution commune à la direction du CNRS et au C3N préconise de « concevoir un juste équilibre entre recherche contractualisée et recherche libre », arguant que « s'il est légitime que la puissance publique se préoccupe d'encourager la recherche privée, cela ne doit pas la détourner de sa responsabilité en matière de recherche publique ». « Dans un contexte de nécessaire optimisation, cette responsabilité doit être affirmée et traduite dans les faits », souligne le texte.

L'UMR est le « lieu central de partage des politiques des universités et des organismes ». Pour le CNRS, les UMR (unités mixtes de recherche) font « la spécificité et la force du système de recherche français » et « permettent la mise en commun, efficace dans la durée, de moyens d'équipement, de fonctionnement et de personnels ». La contribution estime que « pour accroître encore la qualité de la collaboration des différents personnels de la recherche au sein des UMR, il faut veiller à améliorer les passerelles entre les catégories, sur la base d'outils simples », comme les délégations d'enseignants-chercheurs dans les organismes.

Plan d'emploi pluriannuel. « L'emploi scientifique pérenne », avec des recrutements « au plus près de la thèse », constitue « l'atout majeur du système français » selon le CNRS, qui se félicite que « chaque année, 30 % environ des candidats admis comme chargés de recherche (...) sont de nationalité étrangère ». Mais « aujourd'hui, en plus de maintenir l'emploi scientifique statutaire (...), il faut résorber la précarité ». La contribution estime que « cela suppose un plan d'emploi pluriannuel pour toutes les catégories de la recherche ». Autre suggestion : « L'emploi pérenne de jeunes chercheurs pourrait (...) constituer un axe de modulation du CIR (crédit impôt recherche). » Le CNRS estime également qu' « une réflexion doit impérativement être menée » sur la question du doctorat, « particulièrement mal reconnu » en France, « pour redonner aux jeunes des raisons de se lancer dans la réalisation d'une thèse ».

Évaluer ensemble les personnels et les laboratoires. La direction du CNRS et le C3N conviennent que « l'Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a permis l'évaluation des quelque 3 000 unités de recherche [du] pays ». Mais, ajoutent-ils, « en retirant l'évaluation des UMR au Comité national de la recherche scientifique, on a séparé l'évaluation des chercheurs et celle des unités ». Or « l'évaluation conjointe du chercheur (voire de l'ingénieur ou du technicien) et de son équipe donne une perspective à ce chercheur et apporte un éclairage sur ses projets au bénéfice de la communauté scientifique ». Il est donc demandé que « l'évaluation des équipes associées au CNRS revienne aux instances chargées de l'évaluation des chercheurs dans les organismes et les universités, sans doublon dispendieux en argent et en temps ».

Les organismes doivent coordonner la politique internationale. Le CNRS affirme que « la politique de recherche à l'international doit être largement coordonnée au niveau national ». « Les universités ont leurs stratégies propres d'internationalisation, mais pour la recherche, un pilotage national est nécessaire afin de donner un poids suffisant aux intérêts de la recherche française dans les grands organismes internationaux et de rendre les appels d'offres et les structures de collaboration intelligibles. » Aussi l'organisme juge-t-il que « dans chaque discipline, la politique internationale doit être coordonnée par de grands organismes nationaux, maîtres des moyens mis à disposition de l'ensemble des personnels de la recherche (indépendamment de leur statut), et capables de développer des partenariats à l'échelle du monde ». Par ailleurs, la contribution collective du CNRS met en garde contre les classements internationaux, soulignant que « tout en en tirant les leçons utiles, il faut leur résister dans ce qu'ils ont de simplificateur ».

Lire Info 192 ED :

Une nouvelle ambition pour la recherche

Contribution commune de la direction du CNRS et de la représentation du Comité national de la recherche scientifique (C3N) aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. - 17 nov. 2012

Les PME ont besoin d'y voir plus clair dans le système de recherche et d'innovation » (Alain Duprey, directeur de l'AiCarnot)

Dépêche AEF 174965 du 23-11-2012

« Les PME ont besoin d'y voir plus clair dans le SFRI (système français de recherche et d'innovation) », déclare à AEF Alain Duprey, directeur général de l'AiCarnot (Association des instituts Carnot. Il commente la contribution de l'association aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, rendue publique en octobre 2012. « Le foisonnement d'outils qui affichent, pour la plupart, un objectif de rapprochement public-privé traduit bien la volonté de l'État de décloisonner et de favoriser les interactions. Toutefois, cela engendre « une complexification du paysage qui nuit à la lisibilité générale nécessaire aux entreprises pour interagir efficacement avec la recherche publique », analyse Alain Duprey. Il faut « s'appuyer sur ce qui a fait ses preuves » et « reformuler clairement la mission, le rôle, l'identité et les responsabilités de chaque acteur, en s'appuyant sur la complémentarité entre acteurs locaux et nationaux », recommande-t-il.

« L'écosystème de la recherche et de l'innovation est très riche et il faut donner des objectifs de coopération entre ses acteurs », poursuit-il. « L'objectif est de favoriser les partenariats public-privé, notamment avec les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire), en rapprochant les différents acteurs et dispositifs mis en place : pôles de compétitivité, instituts Carnot, les CTI (centres techniques industriels), les IRT (instituts de recherche technologique) mais aussi les ARI (agences régionales de l'innovation), les CCI et le réseau Oséo », détaille-t-il. « Coordonner acteurs publics et entreprises par grands domaines sectoriels (programmation commune) permettrait également d'aller dans ce sens », suggère le directeur général de l'Association des instituts Carnot.

Voici les autres propositions mises en avant dans la contribution de l'AiCarnot :

Faire croître la place de la recherche finalisée (technologique) au sein du SFRI. Pour le directeur général de l'Association des instituts Carnot, il apparaît nécessaire de « réaffirmer le soutien à la recherche technologique et partenariale ». Pour ce faire, il « faut rééquilibrer l'effort national de recherche en faveur de la recherche technologique qui est du même ordre de grandeur que la recherche fondamentale dans la plupart des pays industrialisés (soit 20 % de la DIRD) et à peine la moitié (10 %) en France ».

Financer le dispositif Carnot à hauteur des ambitions affichées. « Les résultats des instituts Carnot ont d'ores et déjà démontré tout l'intérêt pour l'économie d'un tel dispositif qui a insufflé une nouvelle dynamique à la recherche finalisée au profit des entreprises », avance Alain Duprey. « La marge de progression reste importante, mais si l'on veut que le système soit viable dans la durée, il faut que l'État accompagne les Carnot dans leur développement », demande-t-il. En outre, le directeur de l'AiCarnot rappelle quelques chiffres concernant les instituts Carnot :

- une croissance 2011-2011 de plus de 55 millions d'euros, soit + 17 %, de recherche pour les entreprises ;
- 20 millions d'euros de revenu de propriété intellectuelle généré par les licences nouvelles signées en 2011 ;
- 9 000 rendez-vous d'affaires générés par les « Rendez-vous Carnot 2012 ».

Assurer la proximité des acteurs de la valorisation avec les laboratoires. Dans la contribution de l'AiCarnot, il est écrit « qu'un certain nombre de dispositifs fonctionnent aujourd'hui plutôt bien, qu'ils soient pilotés au niveau des établissements de recherche ou au niveau de structures de valorisation des Universités et des grandes écoles ». « L'expérience montre que les acteurs de la valorisation doivent rester très proches des laboratoires et des équipes, sinon ils risquent d'être déconnectés des forces vives de la recherche », précise la contribution. Ainsi, « l'organisation des nouvelles Satt (sociétés d'accélération du transfert de technologie) qui se mettent en place devra en tenir compte », pointe Alain Duprey. « Par souci de clarté et d'efficacité, les Satt devront centrer leur cœur de métier sur la maturation, et bien s'articuler avec les autres acteurs, notamment sur les terrains de la recherche partenariale », préconise-t-il.

Stabiliser le crédit impôt recherche. « Le crédit impôt recherche constitue un formidable outil pour entraîner d'avantage les PME et les ETI sur la voie de la recherche et de l'innovation et il doit être préservé », assure l'AiCarnot. « L'élargissement de l'assiette aux dépenses d'innovation est une bonne chose même si la définition des dépenses éligibles ne sera pas simple », commente Alain Duprey. En outre, « le CIR contribue à l'attractivité du territoire national pour certaines entreprises qui, à l'instar de Microsoft, font le choix de s'implanter en France », observe-t-il.

Trouver un équilibre entre les deux grands types de financement de la recherche. La contribution distingue le « financement sur projets, qu'il provienne de guichets européens, nationaux, territoriaux ou d'entreprises, et le financement plus récurrent, essentiellement composé de subvention d'État affectée selon différentes règles possibles (systématique comme le soutien de base des établissements, ou selon un principe d'abondement lié aux résultats des acteurs comme pour le dispositif Carnot) ».

« Le deuxième type de financement, plus récurrent, permet de financer une stratégie à moyen-long terme au sein des structures de recherche ainsi que des projets ambitieux à long terme, gage de la préparation du futur », constate la contribution. « Aujourd'hui, je pense qu'il faut trouver le bon équilibre entre ces deux types de financement car nous sommes allés très loin en ce qui concerne le financement sur appels à projets. Le risque est de mobiliser les chercheurs dans une course continue aux financements et aux appels à projets qui nuit à la production scientifique. Il faut laisser plus de temps de recherche aux chercheurs », affirme le directeur de l'AiCarnot.

Harmoniser les règlements financiers des différents guichets. « Les règles de financement des laboratoires diffèrent souvent selon le guichet et, pour un même guichet, selon le statut de la tutelle du laboratoire signataire », souligne la contribution. « La prise en compte systématique des coûts complets réels pour le calcul des coûts des projets financés, assortie d'un taux de financement suffisamment élevé, induirait une saine cohérence avec les coûts affichés dans toute contractualisation de projet de recherche directe avec les entreprises », considère l'AiCarnot. « Le développement d'un portail régulièrement actualisé des différents guichets publics et privés du financement sur projets (aux niveaux des territoires et national) apporterait peut-être une aide utile aux différents acteurs », estime l'association.